

POUR LA RECONQUÊTE DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES **MOSELLE VOSGIENNE**

Gérardmer • Remiremont • La Bresse • Saint-Nabord • Vagney •
Saint-Etienne-lès-Remiremont • Le Thillot • Rupt-sur-Moselle • Cornimont • Eloyes



*Le lac de Gérardmer, milieu naturel emblématique du territoire.
Aujourd'hui le lac présente des déséquilibres écologiques importants. Pour préserver son attrait touristique de manière durable
il est nécessaire d'agir sur les causes de ces déséquilibres dans les années à venir.*

PORTRAIT



OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Forêts
- Zones urbanisées
- Prairies
- Zones humides remarquables



Lac de Longemer

Agence de l'eau Rhin-Meuse-FRECHIN, D.



93 HAB/KM²
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 139 hab/km²)



0,7 INDUSTRIE/KM²
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 0,65/km²)



5800 HA
de zones humides remarquables pour leur intérêt écologique



963 MM/AN
(précipitations efficaces) pour recharger les nappes et alimenter les cours d'eau (moyenne bassin Rhin-Meuse : 373 mm/an)



67%
du territoire couvert de forêts (rang Rhin-Meuse : 4/34)



5%
du territoire artificialisé (rang Rhin-Meuse : 24/34)

Le bassin de la Moselle Vosgienne couvre la tête de bassin de la Moselle, de sa source à Bussang jusqu'à l'aval de Remiremont ainsi que les bassins de la Moselotte et de la Vologne.

La population (environ 100 000 habitants) est très majoritairement répartie dans des communes de taille moyenne. Aucune ville n'excède 10 000 habitants. La légère décroissance de la population observée sur la période récente (-1% de 2000 à 2013) traduit le déclin des activités industrielles essentiellement axées sur le textile, le travail du bois et l'agroalimentaire. Le tourisme constitue aujourd'hui la principale activité économique du territoire, notamment sur les stations touristiques de Gérardmer et de la Bresse (stations de ski, sites de baignade...).

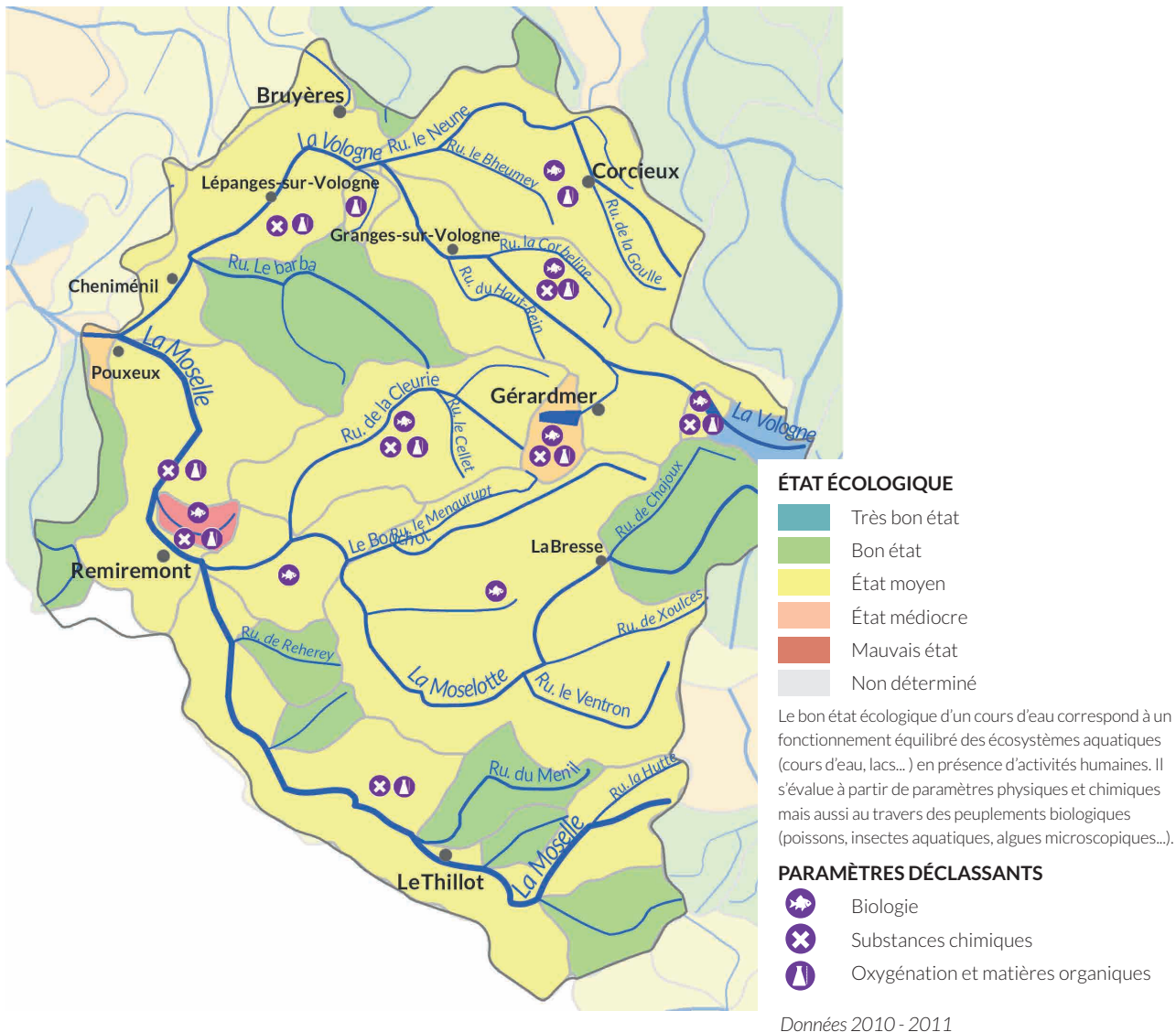
Le Hohneck qui culmine à 1363 m et les crêtes vosgiennes situées à l'ouest forment un barrage pour les nuages venus de l'Atlantique qui est à l'origine d'une pluviométrie très élevée.

La pluie alimentant les cours d'eau et les nappes d'eau souterraine du territoire approche 1 m par an. En comparaison, cette pluviométrie n'excède pas 260 mm/an dans la plaine d'Alsace de l'autre côté des Vosges.

Les roches cristallines du sous-sol vosgien confèrent aux sols, aux eaux et aux milieux aquatiques (cours d'eau, lacs) et humides (tourbières) un caractère naturellement acide.

L'eau très abondante contribue à limiter l'impact des rejets polluants dans l'ensemble des cours d'eau. Malgré ces conditions favorables, l'impact des activités humaines dans les hautes vallées (exploitation forestière, activités touristiques, voies de transport...) doit être particulièrement surveillé car les milieux et leurs peuplements (poissons, invertébrés, végétaux, algues microscopiques) sont particulièrement sensibles.

QUALITÉ DES EAUX



Sur le bassin hydrographique Moselle Vosgienne, les cours d'eau ont été partagés en 18 entités homogènes. Sept d'entre elles, situées en tête de bassin, présentent un bon état écologique.

Dix autres présentent un état écologique moyen, avec de légères détériorations (artificialisation, rupture de la continuité écologique, excès de phosphore) ne permettant pas le maintien des peuplements aquatiques originels (invertébrés, poissons, algues) de ces cours d'eau.

Les lacs de Longemer et Gérardmer présentent un état écologique respectivement moyen et médiocre du fait d'excès ponctuels de nutriments dans les eaux (azote) et de concentrations élevées en zinc.

L'état chimique du lac de Longemer est bon, cependant celui de Gérardmer présente des teneurs excessives en mercure (origine à identifier).

45 % DES COURS D'EAU EN BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

Dans son ensemble, l'état chimique des cours d'eau est bon excepté pour la Moselle affecté par des teneurs excessives en mercure (origine à identifier). L'aval de la Vologne est quant à lui dégradé par la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), issus notamment de tous types de combustion.

La ressource en eau souterraine ne présente qu'une dégradation locale avec des teneurs élevées en pesticides d'origine agricole et urbaine.

Enfin, deux captages dégradés par des pesticides ont été identifiés. Ils font l'objet d'un plan d'actions prioritaires.

ENJEUX POUR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES EAUX



PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES

- En partenariat avec les parcs naturels régionaux et les collectivités concernées (communautés de communes, conseil départemental) maintenir l'élevage extensif et les milieux associés (chaumes, prairies inondables, tourbières) en favorisant les filières adaptées de valorisation des produits d'élevage (agriculture biologique, autres labels).



++

RUPTURE DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

- Aménager ou supprimer les obstacles infranchissables présents sur tous les cours d'eau à l'exception des ruisseaux de Seux et de la Colline de Fresse.

ALTÉRATION DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES

- Développer l'acquisition foncière et la mise en place de plans de gestion adaptés sur les lacs et zones humides en collaboration avec tous les acteurs concernés.
- Poursuivre les programmes globaux de renaturation des cours d'eau prioritairement sur la Moselle en aval de Remiremont, la Moselotte en aval de la Bresse jusqu'à Vagney, la Cleurie et le ruisseau de Seux.



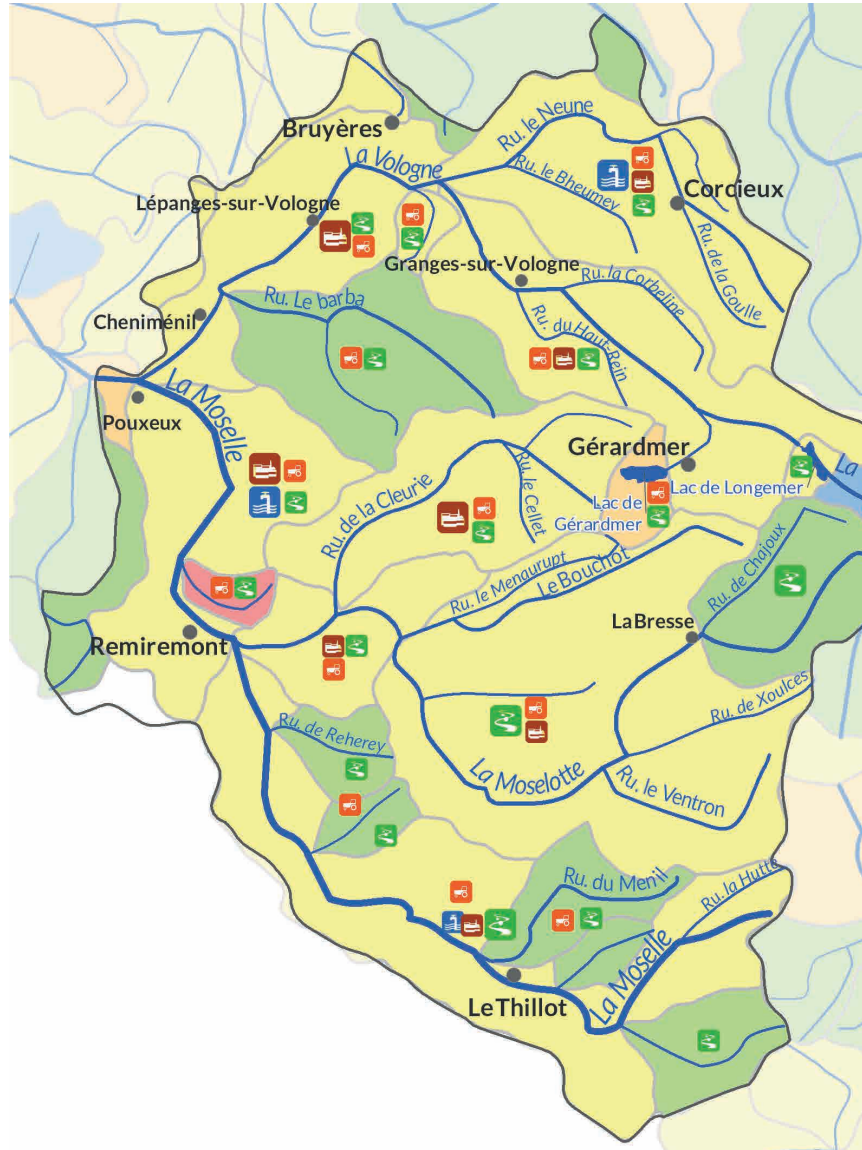
+

CAPTAGES DÉGRADÉS

- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action pérenne garantissant la reconquête de la qualité des eaux, prioritairement sur les communes du Thillot et d'Eloyes.

PRÉLÈVEMENTS EXCESSIFS EN EAUX SUPERFICIELLES

- Engager une étude et concerter les usagers de l'eau pour trouver des solutions pérennes de réduction des prélèvements à l'échelle des bassins versants du Neuné (prélèvements industriels) et de la Moselle (dérivation vers le canal d'alimentation du réservoir de Bouzey).



NATURE ET PRIORITÉ DES ACTIONS À MENER

Agriculture :

Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels

Collectivités :

Réduire les pollutions domestiques et urbaines

Industrie et artisanat :

Réduire les pollutions industrielles et artisanales

Milieux aquatiques :

Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique

Ressource en eau :

Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau

Fort



FOCUS

VERS UNE ATTEINTE DU BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE DE LA CLEURIE



DREAL Lorraine

La Cleurie, cours d'eau en cours de reconquête

Avec la présence d'un important pôle d'activités d'ennoblissement de textile au Costet-Beillard et d'une fromagerie industrielle au Tholy, l'activité industrielle est très développée dans le bassin versant de la Cleurie. Les efforts portés depuis le milieu des années 90 ont permis de faire nettement progresser la qualité de ce petit cours d'eau qui se rapproche de son objectif de bon état écologique. Ceux-ci doivent être poursuivis pour limiter les rejets de phosphore et garantir l'absence de rejets de substances toxiques susceptibles d'impacter le bon fonctionnement biologique de la rivière.

PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES



Agence de l'eau Rhin-Meuse DONCOURT F

La Moselotte à Cornimont, rivière en cours de restauration

Les efforts portés par les collectivités et industriels depuis les années 80 pour collecter et épurer les eaux usées ont permis d'éviter la dégradation de la qualité écologique de la majorité des cours d'eau et lacs du territoire. Néanmoins, ces actions seules restent insuffisantes pour accéder au bon état écologique. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de développer des actions de restauration du fonctionnement des milieux aquatiques (cours d'eau et lacs) et humides (tourbières, forêts humides, prairies inondables) détériorés par les activités humaines actuelles (urbanisation, hydroélectricité, tourisme, travaux forestiers) et historiques (étangs, seuils et canaux d'alimentation des moulins, scieries, usines textiles). Sensibilisées à ces problématiques depuis quelques années déjà, les collectivités du territoire s'inscrivent progressivement dans l'élaboration de programmes globaux de restauration des cours d'eau et des zones humides associées. La communauté de communes « Terres de Granite » située sur la Moselotte aval a ainsi pris contact directement avec l'ensemble des propriétaires riverains. Un technicien présent localement a contribué à entretenir et animer les échanges entre ces différentes parties prenantes. Au final, ce sont 22 seuils ou barrages infranchissables dont on prévoit la gestion (effacement, abaissement, contournement ou aménagement) dans le but de rétablir la libre circulation des espèces et des sédiments : un processus indispensable au retour et au maintien des espèces originelles de ces types de cours d'eau (truite, vairon, chabot).



POLLUTIONS PONCTUELLES

- Améliorer la connaissance des rejets (matières organiques, substances dangereuses) et développer un plan d'actions innovant visant la réduction de ces rejets sur les sites industriels de la Cleurie (blanchiment textile, traitement d'eaux usées industrielles, fromagerie industrielle), du Neuné (fromagerie) et de la Vologne (confection et blanchiment de textile).

POLLUTIONS DISPERSÉES

- Développer une opération collective de connaissance et réduction des rejets de substances dangereuses émises par les activités artisanales des secteurs du Thillot, de Remiremont et Golbey (Moselle).



POLLUTIONS PONCTUELLES ET DIFFUSES URBAINES

- Améliorer la collecte des eaux usées sur les bassins versants de la Cleurie et du Neuné.
- Poursuivre la mise aux normes des installations non collectives en s'appuyant sur le syndicat départemental d'assainissement non collectif. Prioritairement sur les bassins versants alimentant des zones humides remarquables et lacs naturels (Retournemer, Longemer, Gérardmer).
- Encourager l'engagement des communes dans la démarche « zéro pesticide ».

Moyen



PASSONS À L'ACTION

ACTIONS CLÉS POUR LE TERRITOIRE



« En rétablissant la continuité écologique des cours d'eau, et en améliorant la gestion des usages présents sur les lacs, je contribue au retour de leurs peuplements piscicoles originels (truite, chabot, vairon ...) »



« En encourageant la mise en œuvre de solutions innovantes de traitement des effluents industriels, je concilie le développement de l'activité industrielle et l'amélioration de l'état écologique des eaux »

LES ACTEURS AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE

- Parlement de l'eau à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. 100 membres
- Elabore les plans de gestion des eaux et identifie les actions à mettre en œuvre (mesures)
- Vote les taux de redevances encadrés par la loi.

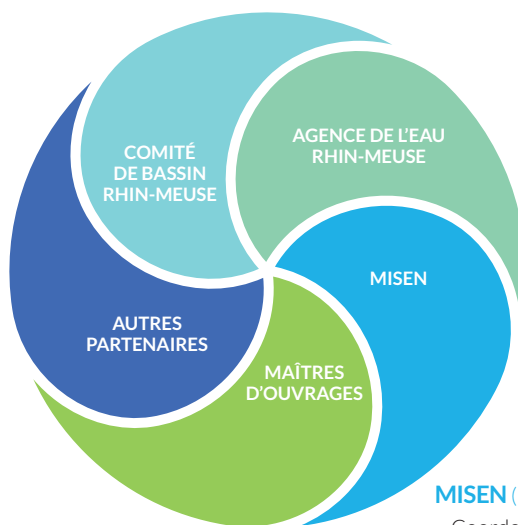
AUTRES PARTENAIRES

(conseil départemental, conseil régional, parc naturel régional des Ballons des Vosges...)

Au regard de leurs priorités d'actions accompagnent les projets des maîtres d'ouvrages

MAÎTRES D'OUVRAGES (collectivités territoriales, associations, industriels, artisans, agriculteurs...)

Portent et conduisent la réalisation des projets en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau.



AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

- En lien avec la Mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN 88) décline les priorités d'actions
- Accompagne financièrement les projets des maîtres d'ouvrages.

MISEN (Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature)

- Coordonne la politique de l'eau à l'échelon départemental. Pilotage : Direction Départementale des Territoires (DDT 88)
- Met en œuvre et suit l'exécution des plans d'actions opérationnels territorialisés.